REUNUION DU CONSEIL MUNICIPAL 17 SEPTEMBRE 2026

- Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblé que la commune de Saint-Paul-de-Salers a demandé à adhérer au Syndicat intercommunal des eaux de la région de Mauriac. Après plusieurs réunions, et suite à la venue des représentants du SIEAP et étude des conditions d'adhésion demandées, le Conseil Municipal doit prendre une décision sur la finalité de cette demande.
 Aux vues des demande des représentants du syndicat :
 La commune doit régler les travaux de modernisation de divers points estimés à 40 000€ HT
 La commune continue à assumer le prêt en cours (fin en 2033)
 Le syndicat encaisse la facturation.
 Le Conseil Municipal décide de rester en régie pour l'instant pour la distribution d'eau potable.
- Le Conseil Municipal décide de porter le tarif du m3 à 1€45 jusqu'à 100m3 et 0€60 à par de 101m3.
- Suite à la demande d'un habitant du village de Longevialle d'aménagement d'une surface lisse sur une partie de voie communale jouxtant la parcelle AW 28 lui appartenant, le Conseil Municipal décide de ne pas accéder à cette demande.
- Travaux voirie communale 2026 : le Conseil Municipal réitère son accord de travaux sur la route communale allant du Vielmur au 4éme tournant sur la route du Puy Violent + l'assainissement des eaux pluviales du village du Vielmur. Ce dossier est chiffré à 373 404€ HT, MO comprise. Pour l'instant ce dossier a obtenu 74 680€ de DETR et un dossier a été déposé au titre du contrat de développement Cantal à hauteur de 80 000e. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à consulter les banques pour des propositions de prêt et à signer un contrat avec le CIT pour la MO.
- Concernant l'urgence de réparer une partie du toit de l'église, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accepter et signer le devis de l'entreprise RITOU pour restaurer la partie endommagée pour une mise hors d'eau.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions pour l'enfouissement des réseaux HTA sur la commune depuis Salers jusqu'à Lesmaronies et jusqu'à Malrieu.
- Changement tarifs des concessions au cimetière communal :
 Concession double : 300€ - concession simple : 150 € - Case colombarium ; 300 €.
- Etude pour un éventuel emploi à mi-temps à venir : plusieurs pistes sont à creuser entre un emploi à mi-temps par la commune et/ou une entreprise pour certains travaux.

QUESTION DIVERSES :
Tony JOANNY quitte la salle de réunion

Pour faire suite à la demande d'un exploitant agricole, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'ouverture du chemin communal (domaine public de la commune) au niveau du lieudit de Lespinasse pour accéder aux parcelles AN 119 -AN 259

La séance est levée à 23h30